

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 8 octobre 2014

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a) total des produits : | 1 088,7 millions de francs |
| b) total des charges : | 908,1 millions de francs |
| c) résultat opérationnel : | 180,6 millions de francs |
| d) résultat net : | 64,9 millions de francs |
| e) cash flow de gestion : | -17,0 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 217,1 millions de francs (245,5 millions de francs d'investissements opérationnels bruts desquels 37,4 millions de francs de participations clients sont déduits et 9,0 millions de francs d'investissements financiers sont ajoutés) est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2015 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 9 septembre 2014 et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux et contexte

Le cadre dans lequel s'inscrivent les activités des SIG connaît d'importantes évolutions et comporte un certain nombre d'incertitudes.

Sur le plan fédéral, le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 est toujours en débats devant la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national. Compte tenu des investissements prévus dans le développement des activités thermiques et des énergies renouvelables ainsi que dans les programmes d'économies d'énergie, le budget des SIG s'inscrit pleinement dans la stratégie proposée par le Conseil fédéral, qui vise à restructurer par étapes l'approvisionnement énergétique du pays d'ici 2050, notamment en réduisant la consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables.

En outre, le Conseil fédéral devrait mettre en consultation, en automne 2014, un projet d'arrêté, soumis au référendum, prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018.

Sur les marchés de l'énergie, les consommations massives de charbon en Europe et de gaz de schiste aux Etats-Unis, auxquelles s'ajoute le subventionnement conséquent des énergies renouvelables en Allemagne, entraînent une déstabilisation du prix des énergies renouvelables produites en Suisse, particulièrement dans le secteur hydraulique.

Les éventuelles conséquences de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014 sur les négociations entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de l'électricité sont par ailleurs encore difficilement mesurables.

Sur le plan genevois, les travaux se poursuivront pour établir une convention d'objectifs qui devra être conclue en collaboration avec les SIG,

l'Etat et les communes. En continuité du projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public déposé le 14 février 2014 devant votre Conseil (PL 11391), cette convention fixera les objectifs stratégiques des SIG, notamment quant à leur rôle dans la mise en œuvre du nouveau plan directeur de l'énergie, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2015. Elle permettra également une meilleure coordination entre les différents instruments planifiant l'activité des SIG (conception générale de l'énergie, plan directeur de l'énergie, plan directeur des énergies de réseau, plan d'affaires des SIG, budget des SIG, etc.). C'est dans ce cadre aussi que sera prévue l'attribution d'une partie du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, de manière à permettre une rémunération équitable des propriétaires, tout en préservant la pérennité financière des SIG, la qualité de leurs prestations envers la collectivité et leur capacité d'accomplir un certain nombre de prestations d'intérêt public.

Cette convention d'objectifs et la mise en œuvre, par le nouveau conseil d'administration et la nouvelle direction générale des SIG, des recommandations formulées par la Cour des comptes et les audits internes devront permettre d'améliorer la gouvernance des SIG.

Le budget d'exploitation 2015 des SIG comporte des augmentations tarifaires dans les secteurs de la distribution électrique et des eaux usées. La hausse du tarif du réseau de transport de Swissgrid et du taux de rémunération des capitaux exigible pour le réseau électricité sont principalement à l'origine de la première hausse des tarifs de l'électricité depuis quatre ans. La nécessité d'assurer le financement de l'exploitation et des nombreux investissements indispensables à la mise à niveau technique du secteur de l'épuration sont par ailleurs à la base de l'augmentation prévue des tarifs des eaux usées. Les coûts se devaient en effet d'être couverts pour respecter le principe du pollueur payeur.

Les charges d'exploitation sont prévues à la baisse en 2015. Le budget intègre une hausse de la redevance sur l'utilisation du domaine public versée à l'Etat et aux communes (+8,5 millions de francs), conséquence de l'augmentation des tarifs pour l'utilisation du réseau électrique, la redevance étant calculée en fonction des recettes brutes pour l'utilisation du réseau selon les taux fixés par la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève.

Le budget 2015 des investissements s'élève à 217 millions de francs, soit dans la moyenne des 5 dernières années, sous réserve de l'année 2013 où le niveau d'investissements était particulièrement bas. Les priorités demeurent le maintien de la qualité des réseaux et des installations ainsi que le développement des infrastructures mises à disposition de la collectivité. Les SIG investiront ainsi environ 170 millions de francs dans les réseaux

d'électricité, de gaz et la fibre optique, mais également dans les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et dans le traitement des déchets.

En 2015, environ 50 millions de francs seront consacrés aux investissements dans le domaine de la thermique, notamment pour le développement de solutions renouvelables valorisant les ressources locales. Dans ce cadre, il convient de noter le projet GeniLac[®] intégrant le « froid » (10 millions de francs d'investissements). 7 millions de francs seront affectés au programme de géothermie et 10 millions de francs à la stratégie en matière de nouvelles énergies renouvelables.

Le programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 125 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2015, obtient d'ores et déjà des résultats. En 2013, Genève a vu sa consommation électrique baisser, alors que celle-ci poursuivait sa progression dans le reste de la Suisse. Le Conseil d'Etat approuve la volonté des SIG de poursuivre sur cette voie et une source de financement pérenne doit être trouvée pour permettre au programme éco21 de se poursuivre dans la durée.

2. Budget 2015 – données essentielles

(MCHF)	Réel 2013	Estimé 2014	Budget 2015	Ecart Budget- Réel 2013	Ecart Budget- Estimé 2014
Produits	1'038.3	1'044.3	1'088.7	50.4	44.5
Achats d'énergies	-423.2	-398.9	-402.7	20.5	-3.7
Charges d'exploitation & autres charges	-363.1	-373.4	-370.3	-7.1	3.2
Amortissements	-130.0	-131.9	-135.1	-5.1	-3.3
Résultat opérationnel	122.0	140.0	180.6	58.6	40.6
Charges et produits financiers	36.6	7.0	-7.6	-44.2	-14.6
Redevances et subventions	-75.1	-86.3	-108.1	-33.0	-21.8
Résultat net	83.5	60.7	64.9	-18.6	4.2
Capacité d'autofinancement	213.5	192.6	200.1	-13.5	7.5
Investissements	-169.4	-215.5	-217.1	-47.6	-1.5
Cash flow de gestion	44.1	-23.0	-17.0	-61.1	6.0
Effectifs (EPT)	1'612.4	1'618.0	1'622.0	9.6	4.0

Produits

Le budget 2015 des produits d'exploitation s'élève à 1 088,7 millions de francs et tient compte de la hausse des taxes pour les eaux usées, de l'augmentation des tarifs du réseau électrique et du supplément fédéral pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux. L'augmentation de la taxe d'épuration appliquée dans le budget 2015 des SIG est conforme à la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux adoptée par le Grand Conseil le 29 novembre 2013 et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les tarifs de la taxe d'épuration, de même que les tarifs de l'eau potable, doivent encore être formellement approuvés par la Surveillance des prix et le Conseil d'Etat.

L'évolution des volumes de fluides distribués dans le canton est très contrastée. Les volumes sont prévus en hausse dans les secteurs du gaz et de la thermique en raison de la mise en service de nouveaux projets et de nouveaux raccordements, mais également en raison d'une année 2014 dont les conditions climatiques ont été relativement clémentes sur le premier semestre. Les volumes acheminés d'électricité et d'eau potable sont en revanche prévus à la baisse au budget 2015. Cette évolution confirme les tendances des dernières années et l'impact sur la consommation d'électricité des programmes d'économie d'électricité.

Achats d'énergies

Les prévisions d'achats d'énergies s'élèvent à 402,7 millions de francs, en hausse de 3,7 millions de francs par rapport à l'estimé 2014. La hausse des achats de gaz, corrélée à la hausse des volumes vendus, est compensée par une baisse des achats d'électricité, conséquence d'une part de la baisse des volumes vendus et d'autre part d'une baisse du prix moyen d'approvisionnement en électricité.

Charges d'exploitation et autres charges

Les charges d'exploitation et autres charges prévues au budget sont de 370,3 millions de francs, en baisse de 3,2 millions de francs par rapport à l'estimé 2014. L'estimé 2014 et le budget 2015 tiennent compte toutefois de charges exceptionnelles (impact de 4,1 millions de francs sur 2014 et 2,9 millions de francs sur 2015), dues à l'externalisation temporaire du traitement des boues des eaux usées.

Les effectifs devraient connaître une légère hausse en 2015 (de +4,0 EPT) par rapport à l'estimé 2014 pour s'élever à 1622 EPT. Cette légère augmentation est la conséquence de l'engagement de personnel sur des postes prévus au budget 2014 (1626 EPT) mais restés vacants en 2014. En revanche,

l'effectif des états-majors est en baisse de près de 2% par rapport à 2013. Globalement, la tendance sur le moyen terme est prévue à la baisse.

Les charges tiennent compte également d'un montant de 22,0 millions de francs d'engagement de retraite budgétés pour les besoins de couverture de la caisse de pension.

Un programme visant à optimiser davantage les coûts et à rechercher de nouveaux revenus (projet «levier de performance») sera prochainement lancé.

Amortissements

Les amortissements s'élèvent à 135,1 millions de francs en légère hausse par rapport à l'estimé 2014 (+3,2 millions de francs). Il tient compte des montants liés à la première phase d'études pour le programme Géothermie 2020, évaluée à 6,6 millions de francs pour 2015.

Charges et produits financiers

Les charges financières de 28,5 millions de francs sont stables par rapport à 2014. La hausse par rapport à 2013 s'explique par les intérêts calculés pour le financement de la recapitalisation de la caisse de pension.

Les produits financiers s'élèvent à 20,9 millions de francs et sont en forte baisse par rapport à l'estimé 2014 en raison de la diminution de la soulte d'Alpiq redistribuée aux actionnaires d'EOSH dont les SIG. Cette diminution résulte d'une part de la réduction de la quote-part de SIG dans EOSH de 23,02% à 20,39% (dilution de 2,63% consécutive à la non-participation des SIG au renforcement des capacités financières d'Alpiq), et d'autre part de la diminution du montant disponible auprès d'EOSH suite au prêt subordonné de 242 millions de francs d'EOSH à Alpiq en 2013 (qui réduit d'autant le montant de soulte à redistribuer auprès des actionnaires d'EOSH).

Redevances et subventions

Les redevances et subventions sont en forte hausse en 2015 par rapport à l'estimé 2014. Cette hausse provient principalement de la hausse du supplément fédéral pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux (+13,7 millions de francs) et de la redevance pour l'utilisation du domaine public corollaire à l'augmentation prévue des revenus de l'utilisation du réseau électricité (+8,5 millions de francs). Ces redevances sont répercutées sur le prix payé par le consommateur final.

Le budget 2015 des contributions en faveur des collectivités publiques genevoises s'élève à 73,3 millions de francs.

Les contributions principales se décomposent comme suit (en millions de francs) :

5,0	Rémunération du capital de dotation
41,4	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7,6	Redevances hydrauliques
3,9	Fonds énergie des collectivités publiques
10,7	Frais de fonctionnement de la direction générale de l'eau et subventions du réseau secondaire des communes
4,5	Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau
0,2	Autres redevances
73,3	Total

Investissements

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 217,1 millions de francs. Les investissements opérationnels bruts s'élèvent 245,5 millions de francs et concernent principalement les investissements de renouvellement des réseaux nécessaires au maintien de leur fiabilité ainsi que le développement des réseaux thermiques, la fibre optique (FTTH), mais également les études liées au programme de géothermie et à la construction de la nouvelle usine d'incinération (Cheneviers IV). Des investissements bruts sont déduits 37,4 millions de francs de participations clients.

Les investissements financiers prévus pour 2015 sont limités à 9,0 millions de francs. Ils concernent essentiellement le programme éolien pour 5,0 millions de francs et le financement de contrats de performance énergétique pour 4,0 millions de francs.

Ces investissements comprennent notamment (*participations clients déduites*) :

- 88,8 millions de francs pour l'ensemble des réseaux d'eau potable, de gaz et d'électricité pour assurer la fiabilité et la sécurité des prestations;
- 53,8 millions de francs pour le développement de l'activité thermique dont 6,6 millions de francs pour la géothermie;
- 7,7 millions de francs pour la production d'électricité dont 5 millions de francs pour le programme solaire;
- 31,2 millions de francs pour la fibre optique (projet FTTH) desquels il faut déduire 17,7 millions de francs de participation de Swisscom, soit un total net de 13,5 millions de francs;
- 26,4 millions de francs pour les activités eaux usées et valorisation des déchets dont 2,8 millions de francs pour l'usine Cheneviers IV;

- 4,7 millions de francs pour le programme éolien;
- 6,5 millions de francs pour les services énergétiques et éco21.

3. Conclusion

Le budget 2015 montre que les besoins de financement des investissements sont légèrement supérieurs à la capacité d'autofinancement dégagée par les différentes activités, certaines d'entre elles, comme l'activité thermique, se trouvant encore dans une phase de développement et d'investissements. La pérennité économique de chacune des activités des SIG passe par une stricte maîtrise des charges et par la qualité des décisions prises en matière d'investissements. Avec la mise en œuvre de plans d'actions, suite notamment aux conclusions des différents audits, et par le lancement d'un programme « leviers de performance économique », les SIG entendent assurer le maintien d'une situation financière solide. L'endettement net de l'entreprise est estimé à 938,0 millions de francs à fin 2015 en tenant compte du financement complémentaire de la caisse de pension.

Les SIG continuent en outre à s'engager comme acteur de la transition énergétique par le développement des nouvelles énergies renouvelables, les programmes d'efficacité énergétique et le développement des réseaux thermiques alimentés en énergies renouvelables.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2015 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 9 septembre 2014

Budget 2015

Services Industriels de Genève

Version approuvée au conseil d'administration
du 9 septembre 2014

Document confidentiel



Table des matières

Introduction

Observations de M. Christian Brunier, Directeur général.....	1
Evolution de l'environnement politico-législatif.....	3
Evolution de l'environnement économique	4

Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

Résultats prévisionnels SIG.....	6
Budget d'investissement	8

Observations de M. Christian Brunier, Directeur général

Gérer strictement nos finances pour affronter les défis de demain ...

Sur les marchés de l'énergie, le contexte international est actuellement particulièrement incertain. La consommation massive de charbon en Europe, et celle du gaz de schiste aux USA, s'ajoutent en effet au subventionnement conséquent des énergies renouvelables en Allemagne. Il en résulte une déstabilisation du prix des énergies renouvelables produites en Suisse.

D'autres impacts sont encore difficilement mesurables... L'acceptation par le peuple suisse de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014 influera-t-elle les négociations entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de l'électricité ? L'exemple démontre pour le moins que le monde énergétique helvétique vit une période d'incertitudes et de turbulences.

Le cadre législatif de nos activités pourrait lui aussi rapidement évoluer: une mise en consultation en automne 2014 d'un projet d'arrêté fédéral soumis au référendum prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018 est en effet prévue. Quant aux discussions sur le premier paquet de mesures de la stratégie 2050 du Conseil fédéral, elles se poursuivent au parlement.

C'est en pesant soigneusement ces multiples contraintes que nous nous devons d'avancer. Le budget 2015 est la traduction de la volonté de SIG de marier toute la rigueur financière nécessaire au maintien de nos engagements pour l'avenir.

Budget d'exploitation : des adaptations tarifaires

Le budget d'exploitation 2015 de SIG est marqué par des adaptations tarifaires dans les secteurs du réseau électrique et des eaux usées. La hausse conséquente des coûts de Swissgrid (ainsi que du taux de rémunération des capitaux exigible pour le réseau électricité) met un terme à quatre années de baisse et de stabilité des tarifs de l'électricité. Pour les Eaux Usées, c'est la nécessité d'assurer le financement de l'exploitation et des nombreux investissements indispensables à la mise à niveau technique du secteur de l'épuration qui est à la base de l'augmentation annoncée. La progression préoccupante de l'endettement, les tarifs ne couvrant pas les coûts (principe de pollueur payeur) du secteur, se devaient en effet d'être rapidement enrayerés.

Malgré la diversité et la complexité grandissante de la gestion des différentes activités de SIG, les charges d'exploitation baisseront en 2015. Et cette tendance devrait se poursuivre les années prochaines. Pour optimiser davantage nos coûts et rechercher de nouveaux revenus, un projet « levier de performance » sera prochainement lancé. Il est à noter que le présent budget intègre une hausse de la redevance ordinaire versée à l'Etat et aux communes, conséquence de l'augmentation des tarifs pour l'utilisation du réseau électrique.

Budget des investissements : aller plus loin dans la transition énergétique

Le budget 2015 des investissements s'élève à 217 millions de francs, ce qui se situe dans la moyenne des 5 dernières années, si l'on excepte l'année 2013 anormalement basse. La priorité demeure le maintien de la qualité de nos réseaux et de nos installations, et le développement des infrastructures mises à disposition de la collectivité. SIG investira ainsi 170 millions de francs dans les réseaux électricité, gaz, fibre optique, mais également dans les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et dans le traitement des déchets.

Le « Mieux et Moins consommer » étant l'une des marques de fabrique de notre entreprise publique, environ 50 millions de francs seront consacrés aux investissements dans le domaine de la thermique, notamment pour le développement de solutions renouvelables basées sur la valorisation de ressources locales. L'exemple du projet Génilac illustre également la progression de projets intégrant le « froid ». 7 millions de francs seront affectés au programme de géothermie. 10 millions de francs sont prévus au budget 2015 dans le cadre de notre stratégie en matière de Nouvelles Energies Renouvelables, afin de développer nos capacités de production.

L'engagement de SIG dans la maîtrise de l'énergie sur le canton de Genève se poursuit. Le programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 125 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2015, obtient d'ores et déjà des résultats probants. En 2013, Genève a vu sa consommation électrique baisser, alors que celle-ci poursuivait sa progression dans le reste de la Suisse, et l'on peut affirmer que l'« effet éco21 » y est pour beaucoup. Ce succès est exceptionnel au niveau européen, où de nombreux programmes d'efficacité énergétique ont été lancés, sans grand succès. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie, mais une source de financement pérenne doit être trouvée pour que nous puissions réellement asseoir éco21 dans la durée.

Le budget 2015 montre que les besoins de financement des investissements de 217 millions de francs sont légèrement supérieurs à la capacité d'autofinancement dégagée par les différentes activités de 200 millions de francs, et ce malgré les augmentations tarifaires prévues. La pérennité économique de chacune des activités demeure une préoccupation essentielle de la Direction Générale et du Conseil d'Administration des SIG. La planification à moyen terme montre les axes de développement, les plans d'actions, peuvent ainsi être lancés pour assurer le maintien de la valeur économique de l'entreprise. Compte tenu des nécessités de financement de la caisse de pension, l'endettement de SIG devrait atteindre environ 940 millions de francs à fin 2015.

Les discussions sur un prélèvement supplémentaire sur le bénéfice de SIG par ses propriétaires étant en cours, il n'en est pas tenu compte dans cette version du budget 2015. SIG comprend la réflexion et la démarche poursuivie. Toutefois, c'est uniquement dans la perspective d'un plan d'affaires sur plusieurs années et sur la base d'un contrat (Convention d'objectifs) négocié et signé par l'ensemble des parties que ce type de prélèvement devrait être envisagé. Une ponction qui ne s'inscrirait pas dans une vision globale des finances de SIG pourrait mettre en danger la santé économique de l'entreprise, la qualité de ses infrastructures et donc de ses prestations offertes à la population.

Vers un retour de la confiance

Durant ces derniers mois, ce n'est pas un secret, SIG a connu une période bouleversée. Si les activités-cœur, traditionnelles, prouvent quotidiennement leur efficacité et leur bonne gestion, plusieurs erreurs ont été constatées quant au pilotage des activités en développement. Le nouveau Conseil d'administration et la nouvelle Direction générale ont voulu établir les faits, en toute clarté. Les audits sont aujourd'hui terminés. Le constat a été partagé en transparence et une centaine de recommandations sont en cours de mise en œuvre. Il est clair que ces dysfonctionnements ne doivent plus se renouveler et que les mesures de correction seront menées et concrétisées avec toute la détermination voulue.

2015 marquera le retour à la sérénité, grâce à une gestion stricte et motivante. Les résultats de ce changement profond se traduiront par un regain de confiance des parties prenantes de SIG : des clients aux collaborateurs, des propriétaires aux citoyens, des médias aux décideurs. La confiance est indispensable dans un contexte de concurrence accrue. Malgré son image monopolistique, près de la moitié du chiffre d'affaires de SIG est actuellement exposé au marché libre; il convient parfois de le rappeler.

SIG inscrit la qualité de ses prestations au service des Genevoises et des Genevois, en appuyant son action sur les principes du développement durable. Son budget 2015 est d'abord un outil pour concilier performance économique, satisfaction clients et transition énergétique.

Evolution de l'environnement politico-législatif

Fédéral

- Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) du Conseil fédéral a été adressé aux Chambres fédérales en automne 2013. Les délibérations, encore en cours auprès de la commission compétente du Conseil national durant l'été 2014, devraient se poursuivre en 2015. Les éventuelles exigences légales nouvelles restent indéterminées à ce stade.
- Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le supplément fédéral pour promouvoir les énergies renouvelables à 1.1 cts/kWh à partir du 1^{er} janvier 2015 (0.6 cts/kWh en 2014, plafond à 1.5 cts/kWh). A certaines conditions, les industries à consommation d'électricité intensive peuvent en être remboursées. L'Office fédéral de l'énergie prévoit pour 2015 une diminution importante des taux de rétribution (RPC) pour les installations photovoltaïques et une modification de la gestion de la liste d'attente RPC (priorité aux projets ayant obtenu des permis de construire entrés en force).
- La rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) a été fixée par la Confédération à 4.70% pour 2015 (4.70% pour 2014, 3.83% voire 2.83% pour 2013).
- Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport et les prestations de services système généraux pour 2015 ont évolués individuellement, mais représenteront globalement un coût relativement stable après une forte augmentation en 2014.
- La Commission fédérale de l'électricité testera en 2014 et 2015 avec les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) une évolution de régime dite « *Sunshine Regulation* ». La régulation « *cost-plus* » actuelle sera renforcée par des indicateurs de performance et leur publication, probablement dès 2016, permettra au public intéressé des comparaisons exerçant une pression accrue sur les GRD concernés.
- Suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale « *Contre l'immigration de masse* » du 9 février 2014, le Conseil fédéral n'a plus communiqué de nouveaux éléments sur les négociations entre la Suisse et l'Union européenne visant un accord dans le domaine de l'électricité. Différentes thématiques nécessiteront une transposition dans la législation suisse (séparation juridique des GRDs, fiscalité et aides d'Etat, questions institutionnelles) et ne pourront de ce fait pas entrer en force avant fin 2015.
- Le Conseil fédéral devrait mettre en consultation en automne 2014 un projet d'arrêté fédéral soumis à référendum prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018. L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité devra en clarifier les modalités d'application, notamment celles concernant le « *Modèle d'approvisionnement garanti en électricité (MAG)* », lequel devra probablement se fonder sur les prix du marché de l'électricité et non plus sur les coûts de production.
- Une loi fédérale pour le marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 suite à une convention entre la branche gazière et les consommateurs industriels, ne saurait être attendue avant la prochaine législature (2015 - 2019).
- La révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (financement de l'élimination des micropolluants) a été adoptée par le Parlement le 21 mars 2014 avec une mise en application probable au 1^{er} janvier 2016 (taxe perçue auprès des STEP, maximum 9 francs par habitant et par an).

Cantonal

- La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté courant mai 2014 un premier projet de révision pour le MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons). Les cantons pourront le mettre en application dès 2015.
- Une nouvelle méthode de tarification des eaux usées et de l'eau potable devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Pour les eaux usées, le Grand Conseil a adopté à cet effet la modification de loi le 29 novembre 2013.
- Le Projet de conception générale de l'énergie 2013 a été examiné par la Commission Energie et SI du Grand Conseil en 2014, laquelle devrait adresser son rapport pour prise de résolution au Grand Conseil prochainement. Un plan directeur des énergies de réseau sera élaboré d'ici fin juin 2015.
- Différentes thématiques concernant SIG sont en discussion au niveau du canton dont notamment: i) Le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil le 14 février 2014 un projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public. ii) Un projet de loi modifiant la Loi sur l'organisation des Services industriels (LSIG) « *Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes* » a été déposé au Grand Conseil le 10 juin 2014. iii) Une proposition de motion pour la mise en conformité des SIG face aux défis des marchés de l'électricité a été déposée au Grand Conseil le 14 mai 2014 et invite à réaliser une expertise concernant la création d'une société d'investissement pour assurer l'approvisionnement énergétique, distincte de SIG afin de protéger ses infrastructures *fruits de lourds investissements*. iv) La signature d'une convention d'objectifs en matière de prestations d'utilité publique est envisagée entre SIG et le Conseil d'Etat ainsi qu'une modification des modalités fixant les redevances aux collectivités pour l'utilisation du domaine public.

Évolution de l'environnement économique

Source : http://www.ge.ch/typo/tel/syntheses/synthese_ete_2014.pdf

A Genève

- Après une croissance moins soutenue lors du second semestre 2013, le PIB genevois repart plus franchement à la hausse au premier trimestre 2014 : + 0,9 %.

Les indicateurs globaux restent positivement orientés, notamment l'emploi, dont la croissance s'accélère au premier trimestre. Si elle se tasse légèrement, la hausse de la masse salariale versée dans le canton se poursuit également. Malgré cela, au contraire de la Suisse, le taux de chômage peine à s'orienter à la baisse. De janvier à avril, la valeur cumulée des exportations de marchandises maintient le rythme de croissance vigoureux enregistré en fin d'année 2013. Dans l'industrie genevoise, la situation des affaires devient satisfaisante en mai 2014, après avoir été jugée mauvaise durant les mois précédents. L'hôtellerie genevoise poursuit quant à elle sur sa lancée du second semestre 2013. En revanche, parmi les rares secteurs d'exportation à la peine, les services financiers voient leur situation se dégrader nettement.

Sur le marché intérieur, la situation est plus contrastée. Dans les branches des services, qui regroupent un nombre élevé d'entreprises et d'emplois dans le canton (transports, communication, informatique, activités juridiques et comptables, nettoyage, autres services aux entreprises, santé et action sociale, services personnels et activités récréatives), la marche des affaires s'améliore et est jugée bonne. Dans la construction, la situation est mitigée. Il est vrai que la construction de bâtiments, notamment de logements, s'effrite légèrement. En parallèle, l'activité du marché immobilier stagne au cours du premier trimestre après avoir connu une reprise au cours de la seconde moitié de 2013. De son côté, le commerce de détail demeure dans une situation insatisfaisante, mais les perspectives font apparaître quelques lueurs.

En matière de prix, la stabilité prédomine toujours. En mai, la variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation est de + 0,1 %.

Perspectives pour le canton de Genève

- Les conditions demeurent favorables pour l'économie genevoise. Pour 2014, le rythme de croissance du canton (+ 2,5 %) devrait demeurer légèrement supérieur à celui de l'économie suisse. Avec une prévision de hausse de 2,5 % également pour 2015, ce différentiel entre Genève et la Suisse devrait s'atténuer. Il pourrait même s'inverser étant donné que certains facteurs de risques qui menacent l'économie suisse pourraient avoir des conséquences plus grandes pour l'économie genevoise. Citons notamment le frein au recours à la main-d'œuvre étrangère et les réformes du système financier international.

La progression de l'emploi se poursuivra en 2014. Toutefois, comme observé en début d'année, le chômage ne baissera guère. L'inadéquation du profil des chômeurs avec les qualifications requises pour les nouveaux postes créés demeure un barrage à la baisse du nombre de chômeurs. En moyenne annuelle, le taux de chômage devrait ainsi rester inchangé en 2014 par rapport à 2013 (5,5 %) et en très légère baisse en 2015 (5,4 %).

La stabilité continuera à régner sur le front du renchérissement en 2014 (+ 0,2 %). Un léger mouvement de hausse est escompté pour 2015 (+ 0,5 %).

Prix de l'électricité

- Les prix de l'électricité du marché de gros en Suisse et en Europe ont continué à baisser. Depuis début 2013, le prix du ruban en Suisse a chuté de 18% (il est passé de 60,6 à 49,6 CHF/MWh). Ces prix d'électricité dépendent fortement des prix du charbon et du CO₂. Le prix du charbon est à la baisse, puisque sa demande est moins forte que prévue : aux USA, le charbon est remplacé par le gaz de schiste, en Chine, la croissance économique est moins importante que prévue (env. 7,5% en rythme annuel). Les prix des certificats CO₂ restent stables à un niveau bas (5 à 6 €/tonne CO₂), suite à des décisions politiques du parlement européen qui ne veut pas pénaliser les entreprises européennes par rapport au reste du monde. De plus, en Europe, la crise économique a fait baisser la consommation d'électricité et le développement important des énergies subventionnées fait chuter le prix du marché de gros (en Allemagne, la puissance éolienne et photovoltaïque installée est supérieure à 60'000 MW à fin 2013). A court et moyen terme, il n'est pas prévu que les prix du marché de gros repartent à la hausse.

Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

SIG

(MCHF)	Réel 2013	Estimé 2014	Budget 2015	Ecart Budget- Réel 2013	Ecart Budget- Estimé 2014
Produits	1'038.3	1'044.3	1'088.7	50.4	44.5
Produits hors FPPA	1'041.1	1'004.9	1'079.1	38.1	74.2
Produits des Fluides	913.0	874.7	948.8	35.8	74.2
Produits Eau	92.3	92.2	92.6	0.3	0.3
Produits Eaux usées	82.2	80.9	95.2	13.0	14.2
Produits Gaz	235.1	217.3	238.1	3.0	20.8
Produits Thermiques	38.0	41.4	47.7	9.7	6.3
Produits Autres énergies	0.1	0.1	0.1	0.0	
Produits Electricité	465.5	442.8	475.3	9.8	32.5
Produits Télécom	23.0	23.9	20.1	-2.8	-3.8
Produits Traitements des déchets	58.5	60.7	60.7	2.2	0.0
Autres produits d'exploitation	17.5	17.0	19.0	1.5	2.0
Produits des PTS	29.1	28.7	30.5	1.4	1.8
FPPA	-2.7	39.3	9.6	12.3	-29.8
Achats d'énergies	-423.2	-398.9	-402.7	20.5	-3.7
Achats de gaz	-184.3	-165.2	-188.8	-4.5	-23.6
Achats thermiques	-0.3	-0.3	-0.3		
Achats d'autres énergies	-2.4	-1.6	-0.2	2.1	1.3
Achats d'électricité	-236.3	-231.9	-213.3	22.9	18.6
Charges d'exploitation	-373.0	-384.1	-380.4	-7.4	3.7
Charges du personnel	-253.1	-254.0	-256.7	-3.7	-2.8
Honoraires et mandats externes	-26.1	-29.9	-24.3	1.7	5.5
Fournitures et consommables	-53.3	-53.0	-55.8	-2.5	-2.7
Frais d'évacuation des déchets	-11.1	-14.9	-14.0	-3.0	0.8
Communication	-7.1	-8.3	-7.7	-0.6	0.6
Frais généraux d'exploitation	-22.5	-24.0	-21.8	0.6	2.2
Autres charges	9.9	10.6	10.1	0.2	-0.5
Engagement de retraite	-22.0	-22.0	-22.0	0.0	
Prestations internes	31.9	32.6	32.1	0.2	-0.5
Amortissements	-130.0	-131.9	-135.1	-5.1	-3.3
Résultat opérationnel	122.0	140.0	180.6	58.6	40.6
Charges financières	-14.8	-27.7	-28.5	-13.7	-0.8
Produits financiers	51.4	34.7	20.9	-30.6	-13.8
Redevances et subventions	-75.1	-86.3	-108.1	-33.0	-21.8
Résultat net	83.5	60.7	64.9	-18.6	4.2
Capacité d'autofinancement	213.5	192.6	200.1	-13.5	7.5
Investissements bruts	-205.8	-212.8	-245.5	-39.6	-32.6
Participations clients	38.6	37.5	37.4	-1.2	-0.1
Investissements financiers	-2.2	-40.1	-9.0	-6.7	31.2
Cash flow de gestion	44.1	-23.0	-17.0	-61.1	6.0
Evolution endettement net	409.1	524.3	589.3	180.1	65.0
Evolution endettement net yc solde engagement CAP	409.1	935.8	938.0	528.8	2.1
Données statistiques	Réel 2013	Estimé 2014	Budget 2015	Ecart Budget- Réel 2013	Ecart Budget- Estimé 2014
<i>Effectifs (EPT)</i>	1'612.4	1'618.0	1'622.0	9.6	4.0

* - 2013 : compte de résultat opérationnel, avant impact des dépréciations d'actifs et éléments extraordinaires,
- endettement SIG sans sociétés consolidées

SIG

Hypothèses essentielles

- Augmentation des tarifs de l'utilisation du réseau électricité et hausse de la taxe NER répercutée sur les clients.
- Augmentation de la taxe d'épuration des Eaux usées.
- Perte de part de marché sur l'électricité de 13% (202 GWh) sur les clients éligibles à fin 2015.
- Inflation sur les charges d'exploitation de 0.8 %, + indexation réelle des salaires de 0.8%.
- Baisse des charges d'exploitation, stabilité des effectifs.
- Hausse de la redevance versée à l'état et aux communes consécutive à la hausse des tarifs pour l'utilisation du réseau électricité.
- Baisse du retour de soulte Alpiq/EOSH de 35.2 MCHF en 2013 à 17.6 MCHF en 2014 et 7.8 MCHF en 2015.
- Maintien d'un niveau d'investissements élevé.
- Endettement à hauteur d'environ 940 MCHF y compris engagement pour la recapitalisation de la CAP
- Budget 2015 hors éventuel prélèvement complémentaire sur le résultat SIG.

Résultats prévisionnels

Résultat net et cash flow de gestion

Le résultat net du Budget 2015 est comparable à celui estimé pour 2014, toutefois en net recul par rapport à 2013. L'augmentation prévue des tarifs pour l'utilisation du réseau électricité et de la taxe d'épuration des Eaux usées ne compensent que partiellement la hausse des charges, notamment les charges financières liées au financement de la caisse de pension, la hausse du coût du réseau THT (Swissgrid) en 2013, et la diminution importante du retour de soulte d'Alpiq. La capacité d'autofinancement budgétée est inférieure aux investissements prévus, avec par conséquence un cash flow négatif de 17.0 MCHF. L'endettement net devrait se situer proche de 940 MCHF si l'on tient compte de l'entière de l'engagement CAP de 488 MCHF dès 2014.

Produits

La hausse des produits par rapport à 2014 s'explique essentiellement par la hausse prévue de la taxe d'épuration des Eaux usées ainsi que par la hausse des produits du gaz, les volumes prévus pour 2014 étant bien inférieurs à une année standard en raison des conditions climatiques relativement clémentes. La hausse des tarifs pour l'utilisation du réseau prévue pour 2015 est absorbée par une variation du fonds de péréquation. La hausse de la taxe pour les nouvelles énergies renouvelables correspond à une hausse des produits de 13.7 MCHF

Achats d'énergies

La hausse des achats de gaz est corrélée à la hausse des volumes vendus. Les achats d'électricité sont en baisse, en raison d'une part de la baisse des volumes vendus (pertes de clients au profit de la concurrence -79 GWh en 2015) et d'autre part d'une baisse du prix moyen d'approvisionnement en électricité.

Effectifs et Charges d'exploitation

Les effectifs devraient connaître une légère hausse en 2015, conséquence de l'engagement de personnel sur des postes restés vacants. Toutefois, l'effectif des états-majors est en baisse de près de 2% par rapport à 2013. Globalement, la tendance sur le moyen terme est prévue à la baisse, malgré une complexité grandissante dans la gestion de nos activités. Les charges d'exploitation du Budget 2015 sont en baisse par rapport à 2014. L'Estimé 2014 et le Budget 2015 tiennent compte toutefois de charges exceptionnelles (impact de 4.1 MCHF sur 2014 et 2.9 MCHF sur 2015) dues à l'externalisation temporaire du traitement des boues des eaux usées, conséquence de l'explosion survenue sur les lignes de séchage.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges couvrent les coûts analytiques pris en compte pour l'engagement de retraite (financement de la recapitalisation de la caisse de pension) ainsi que la main d'œuvre interne activée (prestations internes). Elles sont stables.

Amortissements

Les amortissements 2015 prennent en compte une partie des coûts de la phase 1 du programme de géothermie pour 6.6 MCHF. Hors impact du programme de géothermie, les amortissements sont stables par rapport à 2013 et 2014.

Charges et produits financiers

Les charges financières sont stables par rapport à 2014. La hausse par rapport à 2013 s'explique par les intérêts calculés pour le financement de la recapitalisation de la caisse de pension.

Les produits financiers sont en forte baisse en raison de la diminution du retour de soulte consécutive à l'opération de refinancement d'Alpiq en 2013.

Redevances et subventions

La forte hausse des redevances s'explique essentiellement par la hausse de la taxe NER (+ 13.7 MCHF) et de la redevance pour l'utilisation du domaine public consécutive à l'augmentation prévue des revenus de l'utilisation du réseau électricité (+8.5 MCHF).

Investissements bruts

Après une année 2013 où les investissements avaient été relativement bas par rapport aux derniers exercices, 2014 et 2015 retrouvent un niveau d'investissements en ligne avec la moyenne des années 2009 à 2012. 49% des investissements du Budget 2015 concernent les réseaux électricité, gaz, eau potable et eaux usées, 22% concerne le développement du réseau Thermique avec notamment les projets Génilac et les Vergers, 8 % pour Telecom et 4% pour les NER.

Investissements SIG

	en MCHF
Investissements bruts SIG, dont	245,5
Distribution électricité, dont	64,9
➤ Construction et renouvellement réseaux MT-BT.....	27,2
➤ Poste MT/BT (yc ORNI).....	6,2
➤ Remplacement liaison 130 kV.....	7,1
➤ Adaptation contrôle commande Verbois.....	7,3
➤ Rénovation du poste 130 kV Stand.....	6,0
➤ Rénovation de trois lignes 130 kV dans les ouvrages CEVA.....	3,2
Production électricité, dont	7,7
➤ Programme Solaire - NER.....	5,0
➤ Centrales hydrauliques.....	2,6
Gaz, dont	13,2
➤ Elimination des aciers anciens.....	6,0
➤ Réseaux de distribution gaz.....	6,2
Thermique, dont	48,4
➤ Génilac 20 MW (yc UBS).....	10,0
➤ Ecoquartier Jonction.....	7,7
➤ Les Vergers.....	9,0
➤ Raccordement AIG.....	4,6
➤ Boucle GLN-Tréfle.....	3,5
Géothermie	6,6
Eau potable, dont	29,2
➤ Réseau et compteurs.....	20,8
Eaux usées, dont	18,5
➤ STEP de Chancy.....	7,9
➤ Collecteurs.....	5,2
Valorisation des déchets, dont	7,9
➤ Cheneviers IV.....	2,8
Services énergétiques	3,0
➤ Installations électriques.....	3,0
Télécom, dont	34,2
➤ FTTH.....	31,2
Services partagés, dont	21,9
➤ Systèmes d'information.....	12,8
➤ Equipement et bâtiments.....	6,8
➤ Logistique (véhicules, déchetterie).....	2,3
Participations clients, dont	37,4
➤ Télécom (Swisscom).....	17,7
➤ Distribution électricité.....	12,7
➤ Eau potable.....	4,9
Investissements financiers, dont	9,0
➤ Eolien.....	4,7
➤ Services énergétiques.....	4,0
➤ éco21.....	2,5
➤ Remboursement créance CERN.....	-2,8

Investissements SIG

Faits marquants

- Niveau global des investissements élevé, mais dans la moyenne des dernières années (exception 2013, niveau relativement bas).
- Poursuite du déploiement du projet Fibre Optique (FTTH) dans la zone rouge et la zone jaune non dense.
- Poursuite du développement des projets thermiques.
- Poursuite des études pour le programme de Géothermie, Phase 1.
- Début des études détaillées du projet Cheneviers IV.
- Investissements dans les NER limités.

Investissements opérationnels bruts

Distribution électricité : *Budget 2015 : 64,9 MCHF, +13,5 MCHF (par rapport à l'Estimé 2014)*

Réalisation d'importants projets dans le domaine de la haute tension tels que la Liaison 130 kV Foretalle-Chêne (7 MCHF), 3 lignes 130 kV dans les ouvrages du CEVA (3.2 MCHF), la rénovation du poste Stand (6 MCHF), et poste de Verbois (7.3 MCHF).

Production électricité : *Budget 2015 : 7,7 MCHF, +2,2 MCHF*

Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 1.8 MW pour 4.9 MCHF. Fin du projet « infrastructure du barrage de Verbois », et début du projet pour la réduction des nuisances sonores pour le barrage du Seujat.

Distribution gaz : *Budget 2015 : 13,2 MCHF, +0,1 MCHF*

Le renouvellement et renforcement du réseau (6 MCHF) et la poursuite du programme d'élimination des aciers anciens (6 MCHF).

Thermique : *Budget 2015 : 48,4 MCHF, +15,4 MCHF*

Les investissements bruts (réalisation SIG, sans partenariat) sont élevés et comprennent notamment les projets Génialic (10 MCHF), Eco-Quartier Jonction (7.7 MCHF), Les Vergers (9 MCHF) ainsi que d'autres projets de quartier tels que Chapelle-Les-Sciers, Contracting Sous-Bois, Grabelle, Eynard-Fatio, Versois la Scie. Ces nouveaux projets sont conçus avec des solutions énergétiques à plus faibles émissions de Co2 et basés tout ou partie sur des énergies renouvelables. Egalement inscrite au budget 2015, l'extension du réseau historique rive droite Tourelles-François-Lehmann.

Géothermie : *Budget 2015 : 6,6 MCHF, +4,6 MCHF*

Géothermie (6.6 MCHF) pour la poursuite de la 1^{ère} phase qui consiste principalement à l'acquisition, analyse et valorisation de données géophysiques 3D sur les cibles déterminées.

Eau potable : *Budget 2015 : 29,2 MCHF, -1,2 MCHF*

Extension et renouvellement des réseaux de transport et de distribution d'eau (20.7 MCHF), y compris le remplacement de conduites en fonte grise (5.0 MCHF) et en fibre de verre (1.2 MCHF).

Eaux usées : *Budget 2015 : 18,5 MCHF, -5,3 MCHF*

Pour mémoire, la planification des investissements du réseau primaire d'assainissement vise à augmenter l'efficacité économique et environnementale du secteur par la concentration progressive des capacités d'assainissement du canton dans quatre STEP performantes : Aire, Bois-de-Bay, Chancy et Villette. Sur la base de ce plan directeur à long terme, le budget 2015 prend en compte la poursuite de la construction de la nouvelle STEP de Chancy (7.9 MCHF) et le raccordement à cette STEP au bassin versant de l'ouest d'Avully (3.1 MCHF), la réfection et sécurisation des deux lignes de séchages à la STEP d'Aire (2.2 MCHF) et la poursuite des études de détail pour l'adaptation et l'extension de la STEP Villette (1.0 MCHF).

Valorisation des déchets : *Budget 2015 : 7,9 MCHF, +2,4 MCHF*

Investissements annuels minimum nécessaires au maintien des installations en état de fonctionnement et au respect des normes de rejets en vigueur (5.1 MCHF). Les prévisions comprennent les frais d'études pour le projet Cheneviers IV (2.8 MCHF).

Services énergétiques : *Budget 2015 : 3,0 MCHF, +2,5 MCHF*

Acquisition de groupes électrogènes de secours dans le cadre de la prestation « énergie sécurisée ».

Télécom : *Budget 2015 : 34,2 MCHF, +6,3 MCHF*

Construction et raccordement du réseau dont 30.3 MCHF pour FTTH et 2.3 MCHF pour le B2B, et équipements de réseaux actifs Télécom (0.7 MCHF pour FTTH et 1.0 MCHF pour le B2B).

Services partagés : *Budget 2015 : 21,9 MCHF, -2,6 MCHF*

- Systèmes d'information : 12.8 MCHF qui comprennent le projet de système de cartographie SIRS.
- Equipements & Bâtiments : 6.8 MCHF qui comprennent l'agrandissement de la crèche et le projet Equilibre.
- Logistique & véhicules : 2.3 MCHF qui comprennent le renouvellement des véhicules.

Investissements financiers *Budget 2015 : 9,0 MCHF, -31,2 MCHF*

- Projets éoliens (4.7 MCHF, dont 4.0 pour ennova).
- Thermique (0.5 MCHF).
- Services énergétiques (4.0 MCHF), essentiellement pour le financement de contrats de performance énergétique (CPE).
- éco21 (2.5 MCHF), financement de clients dans le cadre des plans d'actions Optiwa(lt, Eclairage performant et Communs d'immeuble.
- Créance CERN (-2.8 MCHF), remboursement annuel par le CERN de sa créance envers SIG.